

EAC offre syndicale

Les cotisations sont exprimées en % du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS).

En 2026, il est de 4 005 €. Le montant en euros (€) est donné à titre indicatif.

★ Taux de cotisations au 1^{er} janvier 2026

EMPLOYEUR : COTISATIONS OBLIGATOIRES

Le choix de couverture est effectué par l'employeur pour ses salariés et ayants droit à titre obligatoire.

		Structure tarifaire Salarié/Conjoint/Enfant							
		Socle conventionnel		Option 1 y compris socle		Option 2 y compris socle		Option 3 y compris socle	
		En % du PMSS	En €	En % du PMSS	En €	En % du PMSS	En €	En % du PMSS	En €
Salarié	Avant le 01/01/26	0,74%	29,05 €	1,20%	47,10 €	1,54%	60,45 €	1,98%	77,72 €
	A partir du 01/01/26	0,81%	32,44 €	1,32%	52,87 €	1,69%	67,68 €	2,18%	87,31 €
Conjoint	Avant le 01/01/26	1,12%	43,96 €	1,57%	61,62 €	1,91%	74,97 €	2,35%	92,24 €
	A partir du 01/01/26	1,23%	49,26 €	1,73%	69,29 €	2,10%	84,11 €	2,59%	103,73 €
Enfant Gratuité à partir du 3ème	Avant le 01/01/26	0,66%	25,91 €	0,96%	37,68 €	1,19%	46,71 €	1,48%	58,09 €
	A partir du 01/01/26	0,73%	29,24 €	1,06%	42,45 €	1,31%	52,47 €	1,63%	65,28 €

		Structure tarifaire Isolé/Famille & taux unique							
		Socle conventionnel		Option 1 y compris socle		Option 2 y compris socle		Option 3 y compris socle	
		En % du PMSS	En €	En % du PMSS	En €	En % du PMSS	En €	En % du PMSS	En €
Isolé	Avant le 01/01/26	0,74%	29,05 €	1,20%	47,10 €	1,54%	60,45 €	1,98%	77,72 €
	A partir du 01/01/26	0,81%	32,44 €	1,32%	52,87 €	1,69%	67,68 €	2,18%	87,31 €
Famille	Avant le 01/01/26	2,77%	108,72 €	4,13%	162,10 €	5,15%	202,14 €	6,49%	254,73 €
	A partir du 01/01/26	3,05%	122,15 €	4,54%	181,83 €	5,67%	227,08 €	7,14%	285,96 €
Unique	Avant le 01/01/26	2,02%	79,29 €	3,04%	119,32 €	3,79%	148,76 €	4,80%	188,40 €
	A partir du 01/01/26	2,22%	88,91 €	3,34%	133,77 €	4,17%	167,01 €	5,28%	211,46 €

Document non contractuel

INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Autorisée sous le numéro 983 par arrêté ministériel du 15 novembre 1991, régie par le Code de la Sécurité sociale

SALARIÉ : COTISATIONS FACULTATIVES

Le choix de couverture est effectué par le salarié en complément de la couverture de l'entreprise.
Cette cotisation facultative est exclusivement à la charge du salarié.

Extension de la couverture aux ayants droits (sans prise en charge de l'employeur)					
		Socle conventionnel	Option 1	Option 2	Option 3
Conjoint	Avant le 01/01/26	1,31%	1,91%	2,37%	2,97%
	A partir du 01/01/26	1,44%	2,10%	2,61%	3,27%
Enfant	Avant le 01/01/26	0,78%	1,18%	1,48%	1,86%
	A partir du 01/01/26	0,86%	1,30%	1,63%	2,05%
Couverture du salarié et/ou de ses ayants droit à titre facultatif					
Si vous avez souscrit au socle conventionnel obligatoire pour le salarié et ses ayants-droit, le salarié a pu opter pour les renforts suivants			Renfort 1	Renfort 2	Renfort 3
	Salarié	Avant le 01/01/26	0,60%	1,06%	1,66%
		A partir du 01/01/26	0,66%	1,17%	1,83%
	Conjoint	Avant le 01/01/26	0,60%	1,06%	1,66%
		A partir du 01/01/26	0,66%	1,17%	1,83%
	Enfant	Avant le 01/01/26	0,40%	0,70%	1,08%
		A partir du 01/01/26	0,44%	0,77%	1,19%
Si vous avez souscrit l'option 1 pour le salarié et ses ayants-droit, le salarié a pu opter pour les renforts suivants				Renfort 2	Renfort 3
	Salarié	Avant le 01/01/26	0,46%	1,06%	
		A partir du 01/01/26	0,51%	1,17%	
	Conjoint	Avant le 01/01/26	0,46%	1,06%	
		A partir du 01/01/26	0,51%	1,17%	
	Enfant	Avant le 01/01/26	0,30%	0,68%	
		A partir du 01/01/26	0,33%	0,75%	
Si vous avez souscrit l'option 2 pour le salarié et ses ayants-droit, le salarié a pu opter pour le renfort suivant					Renfort 3
	Salarié	Avant le 01/01/26	0,60%		
		A partir du 01/01/26	0,66%		
	Conjoint	Avant le 01/01/26	0,60%		
		A partir du 01/01/26	0,66%		
	Enfant	Avant le 01/01/26	0,38%		
		A partir du 01/01/26	0,42%		

Document non contractuel

INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Autorisée sous le numéro 983 par arrêté ministériel du 15 novembre 1991, régie par le Code de la Sécurité sociale